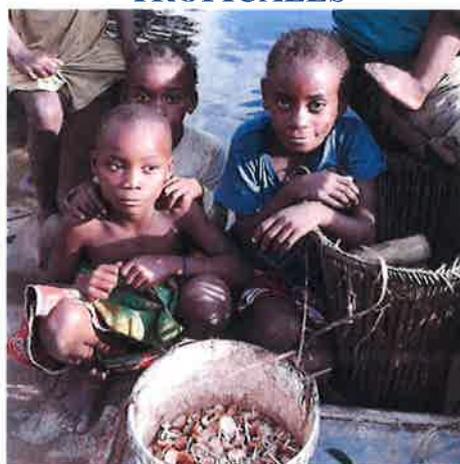




**COMITE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE FORET**  
**APPEL A PROPOSITIONS**  
**LE ROLE DES PEUPLES AUTOCHTONES ET DES COMMUNAUTES**  
**LOCALES DANS LA GESTION ET LA PRESERVATION DES FORETS**  
**TROPICALES**



**Proposition technique et financière du consortium CIRAD-Fern-  
DOCIP**

**Evaluation de l'application des politiques et mécanismes de  
promotion des droits des communautés locales et des peuples  
autochtones dans la gestion durable et la préservation des forêts  
tropicales, et plaidoyer pour leur amélioration**

**Phase 1 – 2023**

Décembre 2022



## **A. Proposition technique d'intervention**

### **B. Titre du projet**

*Evaluation de l'application des politiques et mécanismes de promotion des droits des communautés locales et des peuples autochtones dans la gestion durable et la préservation des forêts tropicales, et plaidoyer pour leur amélioration*

### **C. Contexte**

La gestion durable et la préservation des forêts tropicales font encore face à de nombreuses difficultés puisque l'on ne parvient pas au niveau mondial à ralentir le rythme de déforestation ou à lutter efficacement contre la pauvreté. Une des raisons de l'échec répété des initiatives de lutte contre la déforestation tient au rôle secondaire attribué aux populations rurales des pays du sud dans la recherche de solutions pragmatiques, inclusives et justes. Cette lacune est aujourd'hui reconnue puisqu'elle est exprimée systématiquement lors des grandes conférences des parties autour du changement climatique ou de la biodiversité. Elle fait aussi l'objet de nombreuses revendications par des représentants plus ou moins légitimes des Communautés Locales (CL) et, parmi elles, des Peuples Autochtones (PA). Il paraît important que les droits des CL et des PA soient reconnus et respectés par les programmes d'appui à l'amélioration de la gouvernance forestière, à la gestion forestière durable, à la restauration et au reboisement, dans un souci d'équité, et dans le respect des conventions et engagements internationaux, notamment la Convention n°169 de l'Organisation Internationale du Travail (ou Convention relative aux peuples indigènes et tribaux) et la Directive Volontaire pour la Gouvernance du Foncier (DVGF) appuyée par l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Ces acteurs locaux ont depuis longtemps développé des savoirs, des pratiques et des institutions efficaces pour user rationnellement des ressources forestières, qu'il importe d'encourager et de reconnaître pour favoriser l'élaboration de solutions pertinentes de gestion durable des forêts tout en contribuant au développement des populations concernées et des pays. Pour autant, il ne faut pas tomber dans une vision simpliste et uniforme des choses : les CL n'ont pas une vocation « naturelle » à mettre la forêt sous cloche notamment si cela se fait au détriment de leurs valeurs et de leurs intérêts. De plus, il est fréquent de constater des conflits entre CL et PA, notamment en contexte de raréfaction des ressources ou des espaces disponibles, et une attention particulière doit être portée sur les relations asymétriques de pouvoir entre ces différentes populations.

Une meilleure prise en compte des populations rurales dans l'élaboration et l'application d'initiatives de gestion durable et de préservation des forêts nécessite donc plusieurs étapes. Dans un premier temps, il est nécessaire de mieux reconnaître et valoriser leurs droits sur les espaces et les ressources forestières dans les corpus juridiques des pays concernés. Dans un second temps, l'exercice réel de ces droits doit être évalué à l'échelle locale. Enfin, les conséquences de l'application de ces droits sur l'état de la forêt et le niveau de bien-être de ces communautés sont à estimer pour analyser dans quelle mesure les droits d'usage et de gestion octroyés aux CL et PA sont pertinents pour s'inscrire sur une trajectoire de développement durable des espaces ruraux.

Ce questionnement sera déployé dans quatre pays tropicaux afin d'analyser et de confronter la diversité des contextes et des solutions envisagées : le Cameroun et la république du Congo en Afrique centrale, la Colombie en Amérique latine et l'Indonésie en Asie du Sud-Est. Ce sont des pays où le CIRAD et Fern sont actifs depuis de nombreuses années.

Notre consortium interagira avec le groupement Agter-AGCT-Tinta, qui organisera dans chacun des trois continents des ateliers d'échange d'expériences de terrain notamment sur la base des études que nous aurons préalablement conduites. Un lien régulier sera maintenu avec ce consortium pour partager les drafts de livrables et avant le démarrage de chacune des phases de notre étude.

### **D. Objectifs**

Trois objectifs sont retenus pour ce projet :

1. Analyser la reconnaissance des droits de CL et PA dans les instruments juridiques internationaux et nationaux pertinents pour la gestion et la préservation des espaces forestiers ;
2. Evaluer l'application de ces textes dans la pratique, en évaluant les expériences des CL et PA dans plusieurs sites pilotes représentatifs ;

3. Articuler un plaidoyer de la société civile, des CL et des PA au niveau national, régional et européen autour des recommandations principales formulées dans les analyses effectuées par le projet en vue de leur mise en œuvre effective par les gouvernements nationaux et leurs partenaires internationaux.

Les deux premiers objectifs seront réalisés dans une première phase en 2022 et 2023 tandis que le troisième objectif sera atteint lors d'une seconde phase en 2024.

Dans chacun des pays sélectionnés, ces objectifs se déclineront sous la forme des questionnements suivants :

- Comment les dispositions internationales reconnaissant et promouvant les droits des CL et des PA ont-elles été re-transcrites dans les corpus juridiques et réglementaires des pays sélectionnés ? Quels sont les dispositifs prévus aux échelles nationales, quelles en sont les lacunes actuelles et comment les pallier ?
- Dans quelle mesure les mécanismes internationaux comme le programme REDD+ (Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts), les Accords de Partenariat Volontaire (APV), le plan d'action européen pour lutter contre la déforestation, le programme Bonn Challenge, l'Initiative pour les forêts d'Afrique Centrale (CAFI), le programme NaturAfrica... contribuent à améliorer la reconnaissance et le respect des droits des CL et PA dans les pays forestiers tropicaux (sur la base des pays échantillonnés) ? Ces acteurs sont-ils aujourd'hui intégrés dans les processus de décision concernant la mise en œuvre de ces processus internationaux ?
- Quelle est la place (droits et responsabilités) des CL et PA dans la gouvernance des forêts tropicales des pays sélectionnés ? Quelle a été l'évolution, y compris les avancées et les obstacles au niveau national du rôle des CL et PA au cours des 20 dernières années dans les lois forestières, l'aménagement du territoire (planification), les règles foncières et de droit d'usage des ressources forestières ? A plus long terme, sur les 40 dernières années, quelles ont été les positions défendues par les PA pour faire reconnaître leurs droits auprès de l'Organisation des Nations Unies et de l'Union européenne ?
- Comment les dispositions juridiques et les mécanismes de reconnaissance et de mise en œuvre des droits des CL et PA établies au niveau national sont-ils mis en œuvre sur le terrain ? Garantissent-ils des rapports équilibrés entre CL et PA, permettant d'éviter une fragilisation accrue des PA ? Garantissent-ils un même rapport équilibré entre communautés locales (PA et CL), secteur privé (concessions forestières, plantations, etc.) et collectives locales ?
- Quelles leçons tirer de l'analyse des politiques et des règlements dans les pays sélectionnés et de leur mise en œuvre afin d'identifier les lacunes et priorités qui serviront de base à des éléments de plaidoyer convaincants pour les pays forestiers tropicaux, et notamment pour les pays du Bassin du Congo, permettant de renforcer les droits des PA et CL et leur respect ?

## **E. Activités, méthodes et livrables**

Les activités 1 à 3 seront réalisées dans une première phase en 2023 tandis que les activités 4 et 5 seront mises en œuvre lors d'une seconde phase en 2024.

### **2.4.1. Phase 1.1 - Analyse des instruments et processus internationaux et régionaux favorisant la représentativité et la prise en compte des droits des CL et des PA**

Cette analyse s'appuie sur une revue des corpus juridiques et des processus politiques internationaux ayant trait à la gouvernance et la gestion des ressources forestières qui reconnaissent et valorisent les droits des CL et PA. Leurs avantages et lacunes respectifs seront documentés.

Méthodes mobilisées : affinement des questions de recherche et sélection des thématiques; revue des politiques, traités et accords internationaux et régionaux; revue des documents historiques et des rapports retraçant les déclarations des délégués des CL et des PA lors des conférences internationales ; entretiens avec quelques personnes ressources.

Livrable : revue des principaux corpus juridiques et des processus politiques internationaux qui reconnaissent et valorisent les droits des CL et PA en lien avec la gouvernance et l'usage des ressources forestières. La revue sera mise en disposition du CST Forêt.

Leadership :

- DOCIP pour le corpus juridique international et européen sur les droits humains classiques de protection des CL et PA.
- Fern pour les instruments et politiques climatiques, environnementaux et forestières en particulier.

#### 2.4.2. Phase 1.2 - Analyse de la transcription des dispositions internationales dans les corpus juridiques des pays sélectionnés

Cette activité vise, d'une part, à évaluer le niveau de transcription des dispositions internationales en matière de droits des CL et des PA dans les réglementations nationales puis, d'autre part, à faire l'état des lieux des réglementations nationales encadrant les droits des CL et des PA en lien avec la gestion des forêts. Leurs avantages et lacunes respectifs seront documentés.

Méthodes mobilisées : revue de littérature et des réglementations + entretiens avec des personnes ressources en coordination avec les partenaires de Fern et de DOCIP dans chacun des pays ciblés.

Livrable : 1 rapport pour chacun des 4 pays, décrivant la transcription des normes et politiques internationales en matière de droits coutumiers associés à la gouvernance et l'usage des ressources forestières dans les normes juridiques nationales

Leadership : Fern, DOCIP et partenaires nationaux.

#### 2.4.3. Phase 1.3 - Evaluation de l'application de ces dispositions et processus dans les pays ciblés

La revue préalable des réglementations nationales et de la bibliographie permettront, dans chacun des quatre pays sélectionnés, de sélectionner des études de cas pour évaluer les formes de mise en œuvre d'au moins trois modalités de reconnaissance et d'application des droits des CL et des PA. Le choix des sites d'étude sera réalisé avec les partenaires nationaux sur la base des expériences des équipes impliquées. Le tableau suivant propose une liste indicative des modalités de reconnaissance des droits coutumiers dont l'application pourrait être étudiée dans chacun des pays ciblés.

Modalités de reconnaissance des droits des CL et PA	Cameroun	République du Congo	Indonésie	Colombie
Forêt communautaire	Doumé, Ngambe-Tikar, COPAL	Séries de développement communautaire des unités forestières d'aménagement de Jua Ikié et Pokola	Sano ngoang, Manggarai barat, Flores	Conseil Communautaire COCOMACIA (fleuve Atrato, Choco - Antioquia) Communautés indigènes donnant mandat à un privé pour l'exploitation de leurs ressources (Caqueta)
Concessions forestières	Mindourou, Mbang	UFA Jua Ikié et Pokola	Parc national de Meru Betiri (Java Est)	
Aires protégées	Lobeke, Dja	Odzala Kokoua	Parc national de Meru Betiri (Java Est)	Parc Chiribiquete (Guaviare)
Domaine rural	Dzeng	Zone banale riveraine de Ouessou		Plan d'aménagement forestier groupé mis en oeuvre par un collectif de petits agriculteurs (Guaviare)

Méthodes mobilisées : Quatre stagiaires en Master seront recruté.e.s pour conduire ces évaluations de terrain, avec l'appui des membres du consortium et de leurs partenaires locaux. Les deux stagiaires travaillant au Cameroun et au Congo seront portés par le CIRAD tandis que les stagiaires pour la Colombie et l'Indonésie seront portés par les partenaires nationaux.

Le protocole d'évaluation se structurera en quatre étapes :

1. Caractérisation des droits coutumiers et de leur exercice : cartographie du terroir + matrice des droits forestiers pour caractériser les exercices des droits coutumiers + description des arrangements institutionnels (« *rules in use* »)
2. Description du contenu et de la portée du dispositif formel de reconnaissance de droits de gestion et d'usage des ressources par les populations locales
3. Estimation de la contribution potentielle de certains programmes internationaux (APV, REDD+, etc.) pour faciliter la reconnaissance et l'exercice des droits des CL et PA sur ces terrains

#### 4. Analyse des différences entre le dispositif formel de reconnaissance des droits locaux et l'exercice effectif des droits coutumiers

Ces études de cas contribueront également à animer les ateliers d'échange organisés par le groupement Agter-AGCT-Tinta dans le cadre de ce chantier du CST Forêt.

Livrable : 1 rapport pour chacun des 3-4 sites d'étude retenus dans les 4 pays, présentant les informations collectées pour les 4 niveaux d'évaluation décrits ci-dessus.

Leadership : CIRAD pour l'encadrement scientifique, les partenaires nationaux pour le co-encadrement scientifique, l'appui logistique et administratif.

#### **2.4.4. Phase 2.1 - Analyse croisée des dispositions nationales, des programmes d'appui et des pratiques**

Les études de cas permettront de réaliser pour chacun des cinq pays une analyse croisée (1) des dispositions réglementaires nationales en matière de valorisation des droits des CL et PA, (2) des évaluations de mise en œuvre sur le terrain de ces dispositions dans un nombre limité de sites pilotes, (3) du rôle potentiel joué par les programmes internationaux d'appui. Ces analyses permettront d'effectuer un bilan des bonnes pratiques et défis dans les différentes géographies et déboucheront sur la formulation de recommandations politiques à l'adresse des pays forestiers tropicaux (et en particulier ceux du Bassin du Congo) et de leurs partenaires internationaux.

Méthodes mobilisées : restitution aux parties prenantes sous la forme d'ateliers ; rédaction de recommandations pour un plaidoyer sur les droits des CL et PA, à l'intention des autorités publiques nationales, des institutions internationales et des entreprises.

Livrable : 1 rapport par pays, décrivant les compatibilités et différences entre les dispositifs formels de reconnaissance des droits des populations rurales et les modalités réelles d'exercice des droits coutumiers.

Leadership : CIRAD en interaction avec DOCIP, Fern et les partenaires nationaux.

#### **2.4.5. Phase 2.2 - Concertation multi-acteurs, plaidoyer dans le Bassin du Congo et en Europe, et diffusion des résultats**

Les analyses seront présentées et discutées lors de trois ateliers de concertation, deux en présentiel en Afrique centrale (dont un au Cameroun), l'autre en virtuel en Europe. Elles alimenteront les stratégies de plaidoyer de Fern et de ses partenaires et plus largement des réseaux de la société civile et des CL et PA pertinents pour une prise en compte effective des recommandations formulées.

Un des deux séminaires organisés en Afrique centrale aura lieu à la suite de l'atelier d'échanges prévu par Agter-AGCT-Tinta afin d'en valoriser les principales conclusions et associer les acteurs nationaux.

Méthodes mobilisées : atelier de présentation et de discussion des résultats ; dialogue et plaidoyer à l'intention des autorités publiques nationales, des institutions internationales, des bailleurs internationaux et des entreprises lors d'événements pertinents (rencontres du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo, réunions de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale ou de CAFI,...) ; diffusion des résultats sur des plateformes en lignes et dans la presse régionale.

Livrable : Compte-rendu des 3 ateliers de concertation et description des campagnes de plaidoyer et de communication en Afrique centrale et en Europe. Note de synthèse pour le plaidoyer à transmettre aux décideurs en Europe et dans les pays, qui sera déclinée en note de politique du CST Forêt

Leadership:

- Fern sera responsable de l'atelier de concertation régional et au Congo ainsi que de l'atelier virtuel avec les décideurs européens. Fern sera également responsable de l'élaboration du plan de plaidoyer et de communication, et de la diffusion des résultats en Afrique centrale et en Europe en interaction avec DOCIP.
- DOCIP sera responsable de l'atelier au Cameroun.

Ce travail se fera en interaction avec les partenaires nationaux et avec le consortium Agter-AGCT-Tinta.

## **F. Résultats attendus**

### **2.5.1. Phase 1 - Résultat pour activité 1**

Livrable (3 mois après le démarrage du projet) : 1 rapport faisant la revue des instruments et processus internationaux et régionaux promouvant la représentativité et la prise en compte des droits des CL et des PA en lien avec la gouvernance et l'usage des ressources forestières.

Renforcement des capacités : Consultation des partenaires nationaux du projet

Implication des acteurs et partenaires du CST Forêt : Aucune à ce stade, mais réunion d'information avec le consortium Agter-AGCT-Tinta

Stratégie de diffusion des résultats : document de travail soumis au CST Forêt, en vue de sa publication

#### **2.5.2. Phase 1 - Résultat pour activité 2**

Livrable (6 mois après le démarrage du projet) : 1 rapport par pays décrivant la transcription des normes et politiques internationales en matière de droits coutumiers associés à la gouvernance et l'usage des ressources forestières dans les normes juridiques nationales

Renforcement des capacités : Implication des partenaires nationaux du projet dans l'analyse des réglementations nationales et l'écriture du rapport

Implication des acteurs et partenaires du CST Forêt : Présentation succincte au CST Forêt, et réunion intermédiaire d'échanges avec Agter-AGCT-Tinta

Stratégie de diffusion des résultats : Publication du CSTF, Réseau des PA, Parlement européen, Universités

#### **2.5.3. Phase 1 - Résultat pour activité 3**

Livrable (12 mois après le démarrage du projet) : 1 rapport par site d'étude évaluant les exercices réels des droits des CL et PA ainsi que leurs compatibilités/reconnaitances par les dispositifs réglementaires formels

Renforcement des capacités : Quatre stagiaires MSc formés ; Implication des partenaires nationaux dans l'encadrement des stages, les enquêtes de terrain et l'écriture du rapport

Implication des acteurs et partenaires du CST Forêt : Choix de sites d'étude potentiellement à discuter avec certains partenaires du CST Forêt (ATIBT par exemple, si la concession est un modèle retenu)

Stratégie de diffusion des résultats : rapports de Master, publication du CSTF, écriture potentielle d'articles scientifiques en fonction de la qualité des analyses

#### **2.5.4. Phase 2 - Résultat pour activité 4**

Livrable (16 mois après le démarrage du projet) : 1 rapport de synthèse par pays décrivant les compatibilités et les différences entre les dispositifs formels de reconnaissance des droits des populations rurales et les modalités réelles d'exercice des droits coutumiers.

Renforcement des capacités : Implication des partenaires nationaux dans l'écriture du rapport

Implication des acteurs et partenaires du CST Forêt : présentation des rapports au CST Forêt avant publication

Stratégie de diffusion des résultats : Diffusion large du rapport notamment dans les pays forestiers tropicaux

#### **2.5.5. Phase 2 - Résultat pour activité 5**

Livrable (18 mois après le démarrage du projet) : 2 ateliers présentiels en Afrique centrale, 1 atelier virtuel en Europe, faisant l'objet de compte-rendu et d'un enregistrement si possible. Note de politique du CST Forêt

Renforcement des capacités : Implication des partenaires nationaux dans l'organisation et l'animation de ces ateliers ;

Implication des acteurs et partenaires du CST Forêt : participation aux ateliers

Stratégie de diffusion des résultats : libre accès aux ateliers et enregistrement de l'atelier en ligne qui sera disponible sur les réseaux sociaux ; publication du compte-rendu des ateliers sur des plateformes pertinentes ; Note de synthèse pour le plaidoyer à transmettre aux décideurs en Europe et dans les pays, qui sera déclinée en note de politique du CST Forêt, billet de blog pour les lettres d'informations des partenaires. Conférence de presse en Afrique centrale. Au Congo, reportage par des journalistes sur les missions de terrain.

### G. Calendrier de réalisation

Activité	Mois																	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
<b>Phase 1</b>																		
1. Revue des textes (Fern-Docip)	■	■	■															
2. Analyse de leurs transcriptions nationales (Fern-Docip)				■	■	■												
3. Evaluation de leur application (CIRAD)						■	■	■	■	■	■	■						
<b>Phase 2</b>																		
4. Comparaison des normes-pratiques-programmes (CIRAD)													■	■	■	■		
5. Concertation-Plaidoyer (Fern)																	■	■

Ce projet est réalisé en deux phases (2023, puis 2024), dont seule la première phase fait l'objet d'un accord contractuel. Comme discuté avec l'AFD, la seconde phase devrait faire l'objet d'une notification courant 2023 lorsque l'AFD aura sécurisé les fonds pour cela.

### H. Financement du projet de recherche soumis au CST Forêt

Ce projet n'a pas été proposé à d'autres bailleurs de fonds.

Aucun autre co-financement n'est apporté par d'autres financeurs concernant la présente proposition de projet soumise au CST Forêt.

## **I. Présentation des membres du consortium**

### **J. CIRAD**

Le Cirad est l'organisme français de recherche agronomique et de coopération internationale pour le développement durable des régions tropicales et méditerranéennes (<https://www.cirad.fr/>). Avec ses partenaires, le Cirad (Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement) co-construit des connaissances et des solutions pour des agricultures résilientes dans un monde plus durable et solidaire. Il mobilise la science, l'innovation et la formation afin d'atteindre les objectifs de développement durable. Il met son expertise au service de tous, des producteurs aux politiques publiques, pour favoriser la protection de la biodiversité, les transitions agroécologiques, la durabilité des systèmes alimentaires durables, la santé (des plantes, des animaux et des écosystèmes), le développement durable des territoires ruraux et leur résilience face au changement climatique. Présent sur tous les continents dans une cinquantaine de pays, le Cirad s'appuie sur les compétences de ses 1 650 salariés, dont 1 140 scientifiques, ainsi que sur un réseau mondial d'environ 200 partenaires.

C'est l'Unité Propre de Recherche « Forêts & Sociétés », du département Environnement et Société du CIRAD, qui sera chargée de mettre en œuvre ce projet. Trois chercheurs de cette équipe seront impliqués dans ce travail : Guillaume Lescuyer (chef de fil et focus sur Afrique centrale), Marion Chesnes (focus sur la Colombie) et Manuel Boissière (focus sur Indonésie). Leurs CV et coordonnées sont fournis dans la section suivante.

Ils seront appuyés par les services d'appui du CIRAD pour le montage, la contractualisation, le suivi et le reportage financier.

Toute cette équipe est basée au CIRAD, campus de Baillarguet, 34398 Montpellier Cedex 5.

### **K. Fern**

Fondée en 1995, Fern est une organisation basée au cœur de l'Union européenne, qui se consacre à la protection des forêts et des droits des personnes qui en dépendent. Elle mène des campagnes en collaboration avec des organisations et des mouvements sociaux et environnementaux du monde entier. Elle identifie les menaces qui pèsent sur les forêts du monde et travaille avec les populations concernées, les organisations sociales et environnementales et les décideurs politiques pour concevoir et mettre en œuvre des solutions adaptées au contexte.

La mission de Fern est de parvenir à une plus grande justice environnementale et sociale, en se concentrant sur les forêts et les droits des populations forestières dans les politiques et les pratiques de l'Union européenne.

Fern compte 16 employé.e.s et a une structure non hiérarchique depuis plus de 20 ans. Nous prenons les décisions par consensus, et tout le personnel fait partie d'une équipe de gestion qui se réunit tous les deux mois pour prendre note officiellement des décisions prises, et s'assurer que les processus convenus fonctionnent de manière adéquate. Fern fonctionne selon le principe de subsidiarité, selon lequel les décisions sont prises au niveau le plus bas. Cela signifie que la plupart des décisions sont prises par des sous-équipes, où se déroule la majeure partie de notre travail.

Fern a démarré ses activités dans le bassin du Congo en 2008 (République centrafricaine, République démocratique du Congo et République du Congo). Elle a accompagné la société civile à s'organiser en réseau afin d'influencer et participer aux négociations de l'Accord de Partenariat Volontaire (APV) entre leurs pays et l'Union européenne. Elle a notamment contribué à l'émergence de plusieurs plateformes de la société civile de la sous-région et appuyé leur participation aux réformes liées aux processus APV, REDD+, et plus récemment CAFI. Fern a également contribué au plaidoyer pour le développement de la foresterie communautaire et la reconnaissance des droits fonciers des communautés locales et populations autochtones en Afrique centrale.

Marie-Ange Kalenga ([marieange@fern.org](mailto:marieange@fern.org)) représentera Fern dans ce projet, où elle est chargée des politiques en matière de forêts et de gouvernance. Son action vise à ce que les politiques et l'aide au développement de l'Union européenne et de ses Etats-Membres concourent à la protection des forêts et aux droits des populations qui en sont tributaires. Elle coordonnera l'intervention technique de Fern dans ce projet, notamment les activités 1, 2 et 5.

Elle sera appuyée par ses collègues du service financier et administratif, qui sont basés à Moreton-In-Marsh au Royaume Uni.

### 3.3 DOCIP

Le Centre de documentation, de recherche et d'information des peuples autochtones (DOCIP) a été créé en 1978 à l'initiative des délégations autochtones participant à la première Conférence internationale relative aux droits des peuples autochtones, qui a eu lieu aux Nations unies (Genève, 1977). Créé sous forme d'association en Suisse, le DOCIP est devenu en 1998 une fondation suisse, soumise aux organes cantonaux et fédéraux de surveillance des fondations. Il est inscrit au Registre de transparence de l'Union Européenne et accrédité avec un statut ECOSOC consultatif aux Nations unies.

La Fondation du DOCIP a pour objectif de soutenir les peuples autochtones dans la défense de leurs droits, en documentant leurs interventions à l'ONU, en formant les représentants autochtones sur les problématiques de droits humains au niveau international, en leur apportant un soutien technique (interprétation, traduction, espace de travail) et juridique (conseil, appui au plaidoyer) notamment lors de conférences onusiennes ou lors de mécanismes onusiens et européens relatifs aux droits humains.

Les représentants autochtones ont confié au Docip le mandat de conserver et protéger la mémoire de leur lutte pour la reconnaissance de leurs droits par les institutions internationales. A cette fin, les fonds documentaires du Docip conservent l'ensemble des déclarations des représentants autochtones aux Nations Unies à Genève et à New York.

L'importance et l'utilité de la documentation conservée a été reconnue officiellement par l'UNESCO, qui a inscrit en 2017 la collection des Déclarations faites par les peuples autochtones aux Nations Unies de 1982 à 2015 au registre Mémoire du Monde (MdM), soulignant que « *Le patrimoine proposé propose des documents uniques créés par des peuples autochtones du monde entier au nom de leurs communautés. Ils contiennent des arguments juridiques, historiques, culturels et des revendications sur divers sujets abordés par l'ONU, importants pour le développement du droit international, l'avancement des droits des peuples autochtones au niveau national et l'inspiration des jeunes générations* »

L'équipe de plaidoyer du Docip chargée de la mise en œuvre du projet comprend trois chargé·e·s de plaidoyer spécialisé·e·s en droits humains travaillant en Union européenne (à Bruxelles) et aux Nations Unies (à Genève). Cette équipe sera coordonnée par Mathias Wuidar ([mathias.wuidar@docip.org](mailto:mathias.wuidar@docip.org)) et dirigée par Rémi Orsier ([remi.orsier@docip.org](mailto:remi.orsier@docip.org)), directeur du Docip. La mise en œuvre du projet sera soutenue, en fonction des besoins, par le secrétariat technique du Docip (recherches d'archives, traduction, interprétation, missions de secrétariat et communication).